

Présentation de l'école de musique

À l'école municipale de musique "Le Patio musical", vous pouvez apprendre à jouer d'un instrument, à chanter ; en solo, avec les autres ; prendre part à des concerts.



Cours de piano



Répétition d'un orchestre



Cours de chant



Formation musicale



Cours de clarinette



Cours de flûte traversière

Une école de musique récente

Le Patio musical a investi ses nouveaux locaux en 2015 et se situe au coeur de l'Espace Vie Locale. Elle compte dans ses rangs environ **170 élèves**, encadrés par **10 professeurs**. Elle dispose d'un espace de plus de **200 m²** comprenant **5 salles de cours** et **2 salles de pratiques collectives** ; toutes ont bénéficié d'un traitement acoustique.

> [Télécharger le règlement intérieur du Patio musical](#)

Dès 7 ans

L'école de musique accueille les enfants à partir de 7 ans (sauf l'éveil musical réservé aux enfants de 6 ans, en classe de CP). Ils s'initient alors simultanément à un **instrument** et à la **formation musicale**. Les cours se déroulent le soir en semaine ainsi que le mercredi toute la journée.

Cours individuels (30 mn) et **cours collectifs** (1 à 2 heures) sont proposés auxquels s'ajoutent des séances de pratiques collectives (orchestre junior, orchestre d'harmonie, ensemble de flûtes, ensemble de saxophones, atelier de musiques actuelles amplifiées, ensemble de guitares, ensemble vocal adultes et enfants...).

12 disciplines

Les professeurs proposent 12 disciplines, soit une centaine d'heures de cours par semaine.

- > **Technique vocale** : Catherine Taillandier
- > **Clarinette** : Gabriela Sibaja Vargas
- > **Formation musicale** : Valérie Le Trouher
- > **Guitare** : Chrystelle Chevalier
- > **Flûte traversière** : Simon Guillot
- > **Percussions** : Laurent Cheval
- > **Piano** : Sophie Jutel
- > **Saxophone** : Thierry Forget
- > **Tuba** : Amélie Heurtin
- > **Trombone** : Amélie Heurtin
- > **Trompette** : Alain Rousseau
- > **Éveil musical** : Amélie Heurtin

Prêt d'instruments

Le Patio musical prête **gratuitement** des instruments, **prioritairement aux élèves débutants** (1^{ère} année, dans la limite des stocks disponibles). Seule condition : le faire entretenir par un luthier avant restitution.

Le parc instrumental se compose de :

- > 3 clarinettes (2 en do, 1 en si bémol)
- > 1 clarinette basse
- > 3 saxophones : 1 alto, 1 tenor, 1 baryton
- > 2 cornets à piston
- > 1 trompette
- > 1 flûte traversière
- > 2 flûtes piccolo
- > 1 trombone à coulisse
- > 1 tuba
- > 3 guitares
- > 4 xylophones

Créneaux pour les amateurs

L'une des deux salles de pratique collective est accessible aux musiciens amateurs en dehors des créneaux de cours de l'école de musique.

Il n'est **pas nécessaire d'être élève** du Patio musical pour y accéder. Toutefois, il faut **acquitter d'une inscription de base** (15€ par adulte et par an ; 10€ par enfant et par an).

Il est possible de réserver un créneau **à l'année ou ponctuellement**.

Aller plus loin



**ANIMATIONS À L'ÉCOLE DE
MUSIQUE**



**ÉCOLE DE MUSIQUE :
INFORMATIONS PRATIQUES**



MAIRIE
Place Millénia
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu

Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h30
Fermée le jeudi après-midi



02 40 26 44 44

 **CONTACTEZ-NOUS**